



5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



### **Délibération 2018 – 035 du 19 avril 2018**

L'an deux mil dix-huit, le jeudi dix-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 09 avril 2018 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes P. TARD – J. LECERF – C. MEGRET – D. LEVESQUE – V. THIEBAUT – V. HERMANT – G. WATSON – N. BOUBET – M. GORGUET

MM. J.F. LALY – B. DE REU – B. ROUSERE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – J. MAURER – P. GORGUET – B. BRONNIART – C. TABARY – J.N. MENAGE – G. DUE – M. REBOUT – P. LEFORT – E. BURDIAK – H. COPIN – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – J. CAPELLE – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – D. BEDU – M. BLONDEL – C. DAMBRINE – C. HEMAR – J.L. CANDAT – L. GUISE

M. B. ROUSERE, absent et excusé, a été suppléé par M. G. THIEULOT,  
M. E. BURDIAK, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION,  
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET,  
M. M. FLAHAUT, absent et excusé, a été suppléé par M. R. DELAHAYE,  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,  
M. M. BLONDEL, absent et excusé, a été suppléé par M. S. LEJEUNE,

Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme A.M. BARBIER,  
Mme G. WATSON, absente et excusée, a donné pouvoir à M J.P. BOUSSEMARD,  
M. G. DUE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. F. SELLIER,  
M. P. LEFORT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. R. LELEU.

### **Objet : Budget Primitif 2018 – Tableau des Subventions.**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté la nécessité de délibérer spécifiquement et spécialement sur les subventions et les participations accordées aux organismes extérieurs avec lesquels la collectivité est en relation.

Monsieur le Président rappelle à cet effet le vote du budget primitif établi au titre de l'exercice 2018 et propose de délibérer favorablement sur les subventions et les participations accordées aux associations et organismes suivants :

Subventions	2018
Féd Randonnée 62	150,00 €
AVIJ 62	3 060,00 €
AGIR - ABCD	1 000,00 €
Comité Jumelage Collèges	4 500,00 €
CIDF (Droit des Femmes)	1 500,00 €
UFCV	1 100,00 €
APASP (Acheteurs Publics)	400,00 €
FNCCR (SPANC)	170,00 €
EPODE - VIF	6 015,00 €
Asso des Maires	1 693,74 €
Artois Emploi Entreprise	15,00 €
Asso Gestion du Bois	1 000,00 €

DURIEUX	
GEIQ 3 A	-
FSE Collège Carlin Legrand	1 250,00 €
FSE Collège Cousteau	1 250,00 €
Asso Sprint Club de l'Artois	5 000,00 €
Asso Bibliothèque Bapalmoise	400,00 €
Asso Présence	500,00 €
Asso NOA (Togo)	-
Asso Protection et Solidarité	1 000,00 €
Association TEKNE	21 000,00 €
Asso Gamins Exceptionnels	850,00 €
Asso Les Copains d'Abord	650,00 €
Union Commerciale Bapaume	320,00 €
Union Commerciale Croisilles	320,00 €
Union Commerciale Achiet	320,00 €
Total	53463,74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver le tableau des subventions établi au titre de l'exercice 2018 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder au versement des subventions attribuées à chaque structure conformément à ce tableau ;
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre des budgets de l'intercommunalité (chapitre 65 – article 6574).

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
Le 19 avril 2018 et transmission  
en Préfecture le 19 avril 20178

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

Jean-Jacques COTTEL.

2018 -035 du 19/04/2018

BP 2018 – Tableau des Subventions

Le Président,

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 14/05/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/05/2018

Pour copie conforme



- Le 19/04/2018

Jean-Jacques COTTEL, Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU S